

Flash Economie

N° 120

30 septembre 2025

Les Français rejettent les politiques économiques qui réduisent le déficit public

Les Français sont très majoritairement favorables à une taxation des personnes ayant un patrimoine très important ou des grandes entreprises. Mais cette taxation ne permettrait pas, de loin, de réduire le déficit public de manière à stabiliser le taux d'endettement public.

Par contre, les Français rejettent massivement la réduction des dépenses sociales ou des dépenses de santé, l'idée de travailler davantage chaque année ou de reporter l'âge de la retraite, la suppression de l'abattement d'impôt dont bénéficient les retraités ou la désindexation des retraites.

Mais ils soutiennent l'idée qu'il faut produire davantage et réduire les dépenses publiques. De quelles dépenses s'agit-il, puisqu'il ne s'agit pas clairement des dépenses de prestations sociales ? Comment produire davantage s'il ne faut pas travailler plus chaque année ou tout au long de sa vie ?

En réalité, les Français ne sont pas prêts à accepter un effort collectif de rééquilibrage des finances publiques.

Patrick Artus

Conseiller économique senior

patrick.artus-ext@ossiam.com

✕ @PatrickArtus

in Patrick Artus

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Le seul effort que les Français acceptent, la taxation des grandes fortunes et des grandes entreprises

Un sondage (IFOP, 17 septembre 2025) montre que **les Français sont très majoritairement favorables à la taxe Zucman** (86% des personnes interrogées sont favorables à cette taxe) et **à ce qu'un effort financier soit demandé aux grandes fortunes et aux grandes entreprises** (85% de soutien).

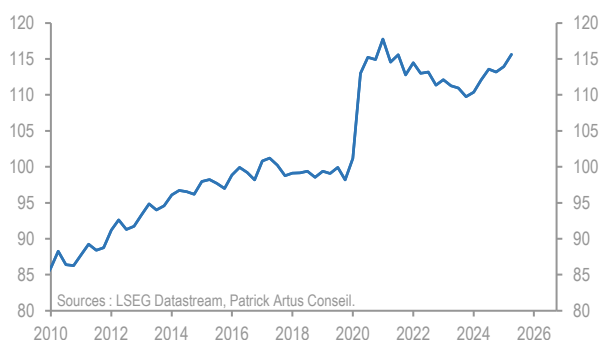
Mais par ailleurs, les Français (nous nous basons sur un sondage réalisé par l'institut Elabe pour BFMTV, publié le 25 septembre 2025) :

- **rejettent l'idée qu'ils ne travaillent pas assez** (60% sont opposés à cette idée) ;
- **rejettent la diminution des dépenses sociales** (ils ne sont que 28% à l'approuver) ;
- **rejettent les économies sur les dépenses de santé** (59% de rejet) ;
- **rejettent l'idée de travailler plus chaque année** (63% de rejet) ;
- **rejettent le report de l'âge de la retraite** (69% de rejet) ;
- **rejettent la suppression de l'abattement d'impôt sur les retraites** (72% de rejet) ;
- **rejettent la désindexation des retraites** (78% de rejet).

Toutes les modalités de baisse des dépenses publiques ou de hausse de la production sont donc rejetées, pourtant les Français disent aussi qu'il y a trop de dépenses publiques (84% des réponses) et qu'il faut produire plus (72% des réponses).

En réalité, les Français rejettent toute baisse des dépenses publiques, en particulier des dépenses de protection sociale, du moment que le poste sur lequel porterait la baisse est spécifié, et n'acceptent que la hausse des impôts sur les ultra-riches et les grandes entreprises. Or, **cette taxation serait largement insuffisante pour stabiliser le taux d'endettement public (Graphique 1)**. Cette stabilisation nécessiterait une réduction du déficit public primaire (hors paiements d'intérêts sur la dette publique) de 130 milliards d'euros (4,4 points de PIB, 3,3 points pour faire disparaître le déficit budgétaire primaire, 1,1 point pour générer un excédent budgétaire primaire qui compense le fait que le taux d'intérêt à long terme est supérieur à la croissance nominale de long terme). Or, la taxe Zucman rapporterait au mieux 20 milliards d'euros, et l'impôt sur les sociétés payé par les grandes entreprises (les 110 plus grandes entreprises) représente seulement 15 milliards d'euros.

Graphique 1
France : dette publique (en % du PIB valeur)

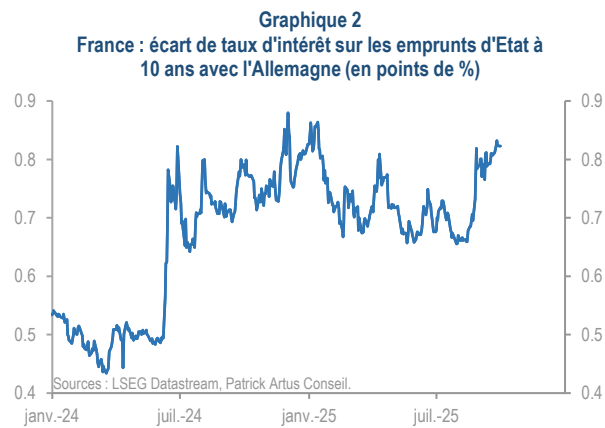


Synthèse : que va-t-il se passer ?

Il est peu probable que les partis politiques mettent en place une politique de réduction du déficit public qui ne serait pas acceptée par les Français.

En conséquence, on peut attendre :

- une taxation des plus riches, et une taxation accrue des grandes entreprises (maintien de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés) ;
- un déficit public restant élevé en 2026 et en 2027 (probablement supérieur à 5% du PIB) ;
- la poursuite de la dégradation de la signature de l'Etat français, avec la poursuite de l'ouverture du spread de taux d'intérêt vis-à-vis de l'Allemagne (**Graphique 2**) ;



- à terme, la mise en place d'une politique budgétaire restrictive imposée de l'extérieur et non décidée à l'intérieur du pays.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.